



Chambre régionale des comptes  
des Pays de la Loire

*La Présidente*

*Nantes, le 27 octobre 2011*

**Référence à rappeler : 2011-228**

Monsieur le Maire,

Je vous ai adressé par lettre du 20 septembre 2011, le rapport d'observations définitives pour les années 2006 et suivantes concernant la gestion de la commune de Vern d'Anjou, que vous administrez.

Aucune réponse n'étant parvenue à la chambre à l'issue du délai d'un mois qui était imparti, la procédure est désormais close et vous trouverez ci-joint le rapport.

En application de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à votre conseil municipal dès sa plus proche réunion. Il doit être inscrit à son ordre du jour, être annexé à la convocation adressée à chacun des membres du conseil municipal et donner lieu à un débat.

A compter de la date de cette réunion, que je vous serais obligée de me faire connaître, la communication du rapport à toute personne en faisant la demande est de droit. J'en transmets par ailleurs une copie au représentant de l'Etat dans le département et au Directeur départemental des finances publiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Catherine de KERSAUSON

Monsieur Jean-Noël BEGUIER  
Maire de Vern d'Anjou  
Rue de la Mairie  
49220 VERN D'ANJOU



Chambre régionale des comptes  
des Pays de la Loire

*Nantes, le 20 septembre 2011*

**GREFFE N° 2011-126  
L1128/CG**

## **Observations définitives concernant la gestion de la commune de Vern d'Anjou**

**Années 2006 et suivantes**

### **Les points principaux du rapport**

Vern d'Anjou est une commune rurale en fort développement démographique dont la situation financière est très préoccupante.

Pour faire face à l'augmentation importante de sa population, + 40 % en 10 ans, elle a engagé des investissements lourds tels que l'agrandissement de l'école et du restaurant scolaire, et s'est fortement endettée.

L'augmentation attendue des ressources fiscales et des dotations de l'Etat (DGF), en lien avec l'augmentation de la population, n'est ni immédiate ni suffisante, pour faire face à l'augmentation des charges, notamment les charges financières induites par la dette.

La chambre recommande à la commune une gestion des plus rigoureuses, un moratoire concernant tout engagement financier nouveau, et l'étude des possibilités de mutualisation des services avec la communauté de communes dont elle fait partie.

Située à une trentaine de kilomètres au nord ouest d'Angers et membre de la communauté de communes du Lion d'Angers, la commune de Vern d'Anjou compte 2 219 habitants en 2010 selon le dernier recensement de l'INSEE. Vern d'Anjou est une commune essentiellement rurale : sur une superficie totale de 3 200 hectares, 2 800 ha sont des terres agricoles avec 39 exploitations agricoles (en 2007). Sur 102 entreprises de commerce, services, et artisanat, une seule employait plus de 50 personnes. Les deux tiers des actifs résidants de Vern d'Anjou ayant un emploi, travaillent en dehors de la commune.

La commune bénéficie d'un niveau élevé d'équipements publics (école avec restauration et garderie, piscine, salle de sport, salle polyvalente, camping...) et d'un patrimoine historique important.

La chambre régionale des comptes des Pays de la Loire a inscrit à son programme, l'examen de la gestion de cette commune pour les années 2006 et suivantes, et a concentré son analyse sur la situation financière qui est préoccupante.

\*

\* \*

Les difficultés financières de la commune s'expliquent essentiellement par un développement très rapide, à l'instar des autres communes du canton. La commune comptait 1 560 habitants au recensement de 1999, 1 652 en 2005, 1 964 en 2008, et 2 219 en 2010, soit une augmentation de plus de 40 % en 10 ans. A titre de comparaison, la population globale du canton est passée de 10 563 à 12 697 habitants entre les recensements de 1999 et de 2008, soit une hausse de 20 %.

L'accroissement de la population a naturellement permis une progression des ressources, mais la nécessité de financer des équipements pour répondre aux besoins de la population nouvelle a fait augmenter les dépenses dans des proportions nettement plus élevées.

## **1 Une forte hausse des produits et des charges de gestion**

Les produits et les charges de gestion ont augmenté en moyenne de 6 à 7 % par an.

	2006	2007	2008	2009	2010	Var an 06/10	var totale 06/10
produits de gestion	1 143*	1 038	1 075	1 220	1 270	6%	30%
charges de gestion	826	881	943	1 016	1 087	7%	32%
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>317</b>	<b>157</b>	<b>133</b>	<b>204</b>	<b>183</b>		

En k€

\*dont 150 k€ de reversement d'excédent d'un BA lotissement

Les produits de gestion sont essentiellement les impôts, les dotations de l'Etat (dotation globale de financement DGF notamment) et les produits des services. Ces derniers ont quasiment doublé grâce au développement des activités périscolaires (cantine, centre de loisirs...) lié à l'essor démographique de la commune :

	2006*	2007	2008	2009	2010	Var an 06/10**	Var totale 06/10**
<b>produits de gestion dont :</b>	<b>1 143</b>	<b>1 038</b>	<b>1 075</b>	<b>1 220</b>	<b>1 270</b>	<b>6%</b>	<b>30%</b>
<i>produit des services et du domaine</i>	90	100	112	169	170	19%	88%
<i>impôts et taxes</i>	518	538	578	612	638	5%	23%
<i>DGF</i>	252	257	263	281	287	3%	14%

En k€

\* dont 150 k€ de reversement d'excédent d'un BA lotissement

\*\*évolution calculée hors le reversement de 150 k€

Quant aux charges de gestion, elles comprennent essentiellement les charges courantes et les charges salariales. Ces dernières ont augmenté de 45 % pendant la période, là aussi du fait du développement du secteur scolaire et périscolaire.

Sur la période, la hausse des charges de personnel (174 k€) est nettement supérieure à la hausse des produits de fiscalité et de DGF (155 k€).

	2006	2007	2008	2009	2010	Var an 06/10	Var totale 06/10
<b>charges de gestion dont :</b>	<b>826</b>	<b>881</b>	<b>943</b>	<b>1 016</b>	<b>1 087</b>	<b>7%</b>	<b>32%</b>
<i>Charges à caractère général</i>	307	331	342	349	358	4%	17%
<i>Charges de personnel</i>	386	437	472	500	560	10%	45%

En k€

## **2 Des investissements très coûteux dans un laps de temps réduit**

La commune est parvenue à équilibrer ses recettes et dépenses courantes au cours de la période. Mais sa capacité à financer les investissements nécessaires, à partir de son fonctionnement courant, n'a pas augmenté à hauteur des besoins de financement, et la commune s'est lourdement endettée :

	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>317</b>	<b>157</b>	<b>133</b>	<b>204</b>	<b>183</b>
résultat financier	-53	-62	-60	-96	-114
résultat exceptionnel (hors cessions)	4	9	15	-3	-1
<b>CAF brute</b>	<b>268</b>	<b>103</b>	<b>88</b>	<b>105</b>	<b>67</b>
Remboursement d'emprunt	98	131	119	100	139
<b>CAF nette</b>	<b>170</b>	<b>-27</b>	<b>-32</b>	<b>4</b>	<b>-71</b>

En k€

**CAF brute** = Excédent réel de fonctionnement, permettant de couvrir le remboursement de l'annuité en capital des emprunts et, pour le surplus, tout ou partie des dépenses d'équipement.

**CAF nette (ou disponible)** = part de la CAF, restant après remboursement de l'annuité en capital de la dette, et permettant de financer sur ressources propres les dépenses d'investissement.

Dès aujourd'hui, et pour les exercices à venir, elle n'a plus la capacité de financer des dépenses d'équipement, car sa capacité d'autofinancement nette est devenue négative.

Or, plus que les charges de fonctionnement liées au domaine scolaire, ce sont les investissements réalisés dans ce domaine qui ont mis la commune en difficulté.

La commune a dû, en effet, pour répondre au doublement du nombre d'élèves entre 2005 et 2010<sup>1</sup>, financer simultanément les travaux d'extension de l'école pour lesquels elle a bénéficié d'un faible niveau de subvention (25 %) et du restaurant scolaire, soit environ 1,5 M€ Jusqu'à présent, les investissements liés à l'entretien régulier du patrimoine communal, conséquents pour une commune de 2 000 habitants (notamment pour l'église et la piscine), n'avaient pas créé de difficulté particulière, les coûts étant moindres et plus étalés dans le temps.

Equipement	Période	coût TTC
Salle de sport (rénovation)	2007/2008	68 171
entrée de lotissements	2005/2009	391 093
aménagement de lotissement	2002/2008	257 321
aménagement de voirie	2004/2008	201 224
Extension école publique	2008/2009	1 080 608
Extension restaurant social	2008/2009	441 081
<b>Total</b>		<b>2 439 499</b>
<i>piscine (pm)</i>	<i>1997/2004</i>	<i>741 501</i>
<i>église (pm)</i>	<i>2001/2006</i>	<i>766 034</i>

Source : bulletin municipal

### **3 Une absence de marges de manœuvre qui entraîne un endettement trop élevé**

Pour financer ses équipements sans avoir dégagé d'excédents d'exploitation suffisants, la collectivité a emprunté au-delà de ses capacités financières :

	2006 <sup>2</sup>	2007	2008	2009	2010
recettes propres d'investissement (CAF + subventions + cessions d'immobilisation)	245	321	331	275	195
dépenses d'équipement	619	622	1 085	847	214
Emprunts nouveaux	1	690	465	760	0

En k€

Source : comptes de gestion (pour 2010 : état de consommation des crédits au 24 janvier 2011)

<sup>1</sup> la hausse des produits fiscaux entre 2006 et 2010 représente environ 125 000 €, soit le dixième du coût de construction de la nouvelle école.

<sup>2</sup> dont 150 k€ de reversement d'excédent d'un BA lotissement, soit une CAF retraitée de 118 k€

L'endettement de la commune a été multiplié par deux entre 2006 et 2010, passant de 1,1 à 2,5 M€ En 2010, l'endettement de la commune représente plus de 36 ans d'autofinancement, tandis que ce ratio était de 9 ans en 2006<sup>3</sup>. Un tel ratio indique une solvabilité très dégradée. La commune n'a pas prévu d'emprunter en 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010
Encours de dette au 01/01	1 148 478	1 051 623	1 611 058	1 956 818	2 616 532
Encours de dette au 31/12	1 051 623	1 611 058	1 956 818	2 616 532	2 477 680
Variation de l'encours	-96 855	559 435	345 760	659 714	-138 852
<b>Encours / CAF (an)</b>	<b>3,93<sup>4</sup></b>	<b>15,62</b>	<b>22,35</b>	<b>24,98</b>	<b>36,75</b>

Source : comptes de gestion (2010 : compte administratif provisoire)

L'annuité de sa dette (capital + intérêts) est passée dans le même temps de 151 k€ à 253 k€ Depuis 2007, la capacité d'autofinancement ne suffit plus à faire face aux échéances de l'emprunt.

En 2011, la situation financière de la commune devrait temporairement retrouver l'équilibre grâce à l'obtention de deux recettes supplémentaires d'un montant total de près de 110 000 €

La commune a, en effet, perçu une dotation d'Etat supplémentaire, la Dotation de Solidarité Rurale « Bourg centre », d'un montant de 70 364 €(soit l'équivalent du montant négatif de la CAF nette en 2010), qu'elle a indiqué avoir mis en réserve pour l'exercice 2011.

La commune a, par ailleurs, augmenté en 2011 et comme chaque année sur la période de contrôle, les taux des trois taxes (habitation, foncier bâti et non bâti). La hausse des taux a, ainsi, été portée depuis cette date à + 10 %, alors que les taux de la commune étaient, déjà en 2010, supérieurs à ceux de la strate :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	évolution 2006/11	moyenne nationale communes 500 à 2000 hab 2010
TH	14,33	14,47	14,5	14,64	14,86	15,12	15,93	10,1%	11,19
TFB	20,19	20,39	20,43	20,63	20,94	21,31	22,45	10,1%	15,63
TFNB	38,43	38,81	38,88	39,26	39,85	40,55	42,72	10,1%	45,48

La chambre rappelle que le levier fiscal ne peut à lui seul apporter une solution durable aux difficultés financières de la commune.

<sup>3</sup> Après retraitement de la CAF pour en exclure le reversement exceptionnel en 2006 d'un budget annexe.

<sup>4</sup> 8,93 en retraitant la CAF des 150 000 € de reversement

#### **4 Des économies de gestion indispensables**

Afin d'être en mesure de rembourser ses emprunts, et d'entretenir a minima son patrimoine, la commune doit s'engager dans une gestion extrêmement rigoureuse, ce dont les élus municipaux sont conscients, comme le rapporte le compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2011. Le suivi régulier de chaque article du budget de fonctionnement que la commune indique réaliser semble à cet égard, un pré-requis nécessaire.

Les seules économies de gestion envisagées par la commune, comme l'externalisation de certains services suite au départ en retraite d'agents titulaires, le recrutement d'agents en emplois aidés, le transfert en cours de réflexion, de certaines compétences « enfance jeunesse » à la communauté de communes (dont les charges seront compensées par une diminution prévisible de l'attribution de compensation) sont indispensables mais ne sont ni immédiates, ni suffisantes, pour redresser la situation.

En vue d'apprécier les difficultés à venir de la commune, la chambre a établi, à partir des éléments à sa disposition et toutes choses égales par ailleurs, une projection financière sur les années à venir. Ces éléments confirment que dans un avenir proche, la commune serait juste en mesure de financer le remboursement des emprunts contractés, et ne pourrait pas dégager les ressources suffisantes pour réaliser de nouveaux équipements, en raison d'un endettement déjà fortement élevé.

La commune s'expose, en cas de déficit trop important ou d'impossibilité à rembourser ses emprunts à partir de ses ressources propres, à une saisine de la chambre régionale des comptes par le Préfet, au titre du contrôle budgétaire.

La chambre recommande, en conséquence, un moratoire concernant tout engagement financier nouveau. Pour aller dans le sens de cette recommandation, la commune indique sa volonté de maîtriser durablement son urbanisation.